

Démocratie: ton nom est personne

Jean-Michel Blanquer

Homère joue avec les mots pour nous instruire. Quand Ulysse doit ruser pour échapper au cyclope Polyphème, il lui dit qu’il s’appelle Outis, c’est-à-dire “personne”. Lorsque son œil unique sera crevé, Polyphème appellera à son aide les autres cyclopes et ceux-ci le croiront devenu fou puisqu’à la question “qui t’a fait cela?”, il répondra “personne”. Ainsi, Ulysse aura marqué son individualité en avançant masqué (ce qui est le sens étymologique du mot personne) pour échapper au tyran de l’île.

Dans la pensée classique, la mise en relation de la notion d’individu et de la notion de politique débouche sur une réflexion sur la tyrannie. En effet, la typologie des régimes politiques à partir d’Hérodote distingue le pouvoir d’un seul (la monarchie), le pouvoir de quelques-uns (l’aristocratie), le pouvoir de tous (la démocratie). Cette dernière

inquiète parfois (c'est le cas de Platon) car le pouvoir de tous peut s'apparenter au pouvoir de personne et donc au risque de l'anarchie.

Le lien entre la monade, un homme capable de décision, et le politique, dans ces typologies, se fait au travers de la monarchie. Celle-ci se légitime non seulement par l'efficacité de l'unicité de la décision mais aussi par sa stabilité supposée (renforcée par la transmission héréditaire) et par son pouvoir d'incarnation: le chef est l'homme par excellence. Elle favorise aussi une approche organiciste de la société dont les membres sont le corps et le roi est la tête.

288 La réflexion sur la tyrannie peut paradoxalement déboucher sur une méditation sur la condition humaine, sur le rapport entre désir et pouvoir, sur la solitude, sur la possibilité du bonheur. Si l'homme tout puissant n'est pas heureux, tout homme n'est-il pas alors nécessairement malheureux?

C'est à ces interrogations que nous invite Xénophon dans "le Hiéron", texte réinterprété au XX^{ème} siècle par Léo Strauss, ce qui suscita un dialogue avec Alexandre Kojève en des termes qui résonnent pour nous plus que jamais en un temps de printemps démocratique dont on ne sait s'il sera suivi de l'été.¹

Le tyran Hiéron expose au sage Simonide tous les inconvénients de sa condition de monarque: "je veux, Simonide, t'exposer aussi les plaisirs que je goûtais autrefois du

¹ Léo Strauss, *De la tyrannie* (suivi de correspondance avec Alexandre Kojève), Gallimard, 1997.

temps où j'étais un simple particulier et dont je sens la privation maintenant, depuis que je suis devenu tyran".²

Et Hiéron d'exposer tous les maux qui accompagnent l'exercice du pouvoir: la perte de la liberté, la perte de la simplicité, la perte de l'authenticité des rapports humains, dans un langage qui rappelle celui de tous les despotes de toutes les époques.

Hosni Moubarak a pu ainsi déclarer à son procès: "je ne pouvais ni aller au cinéma ni marcher dans la rue". Le thème du sacrifice de soi est omniprésent dans le discours dirigeant et rend mystérieuse la difficulté qu'a le sacrifié à abandonner sa situation sacrificielle.

La réflexion sur la condition humaine à partir du cas paroxystique de la condition royale se retrouve chez un Pascal. Il est significatif que sa méditation fameuse sur la misère de l'homme agité ("j'ai découvert que tout le malheur des hommes vient d'une seule chose qui est de ne savoir pas demeurer en repos dans une chambre") s'appuie sur une réflexion sur la "dignité royale" qui l'amène à conclure qu'"un roi sans divertissement est un homme plein de misères".

289

La condition de l'homme de pouvoir est de connaître en tout l'insécurité.

"La crainte, certes, n'afflige pas seulement par elle-même quand elle habite l'âme, mais encore, quand elle accompagne tous les plaisirs, elle les corrompt."³

2 *Op.cit.*, p. 21.

3 *Op.cit.*, p. 22

Cette crainte est aux antipodes de ce que vise le sage, qui recherche précisément le bonheur par la sérénité. Simo- nide s'emploie cependant à démontrer à Hiéron que le mo- narque qui fait un bon usage de son pouvoir peut accéder au bonheur par la reconnaissance générale de ses bienfaits.

L'exégèse de Léo Strauss, par une illustration magis- trale d'un art de démasquer les dessous d'un texte carac- térisé par "l'art d'écrire" c'est-à-dire de sous-entendre, conduit à une réflexion globale sur la condition humaine et la condition politique, sur les rapports entre vie privée et vie publique, entre le plaisir et la vertu, entre la piété et la loi. Strauss, réfuté en partie par Kojève, nous permet de saisir les ponts entre philosophie morale et philosophie po- litique, non pas pour revenir à un temps d'avant Machiavel mais pour dépasser l'antinomie.

290

Tyrannie des anciens et tyrannie des modernes

Y a-t-il une différence indépassable entre un tyran de l'antiquité et un tyran moderne? Comme en écho à la dis- tinction de Benjamin Constant entre la liberté des anciens et la liberté des modernes, peut-on distinguer la tyrannie des anciens et la tyrannie des modernes? Entre les deux, il n'y a pas seulement eu le moment machiavélien dégageant la sphère politique de toute axiologie, mais aussi, l'émer- gence de la technologie et de la bureaucratie. Il y aurait alors un trou infranchissable de Platon à Orwell, de Ho- mère à Kafka. La tyrannie se serait "dépersonnalisée", dans tous les sens du terme. Elle n'aurait plus comme fin

en soi le pouvoir d'un seul. Elle correspondrait davantage à un effet de système. Elle aurait de plus un effet dépersonnalisant sur le peuple au sens où son empire s'étendrait sur toutes les sphères de la vie.

Il y a alors un nouveau paradoxe car la liberté des modernes se définit justement par une distinction entre la sphère privée, posée comme inaccessible à l'intervention de l'Etat, et la sphère publique. Alors même que la tyrannie des modernes correspondrait précisément à une capacité technique à maîtriser technologiquement le corps social. La liberté des modernes est en fait un contre-poids à la tyrannie des modernes.

La question du rapport entre la personne humaine et le pouvoir ne saurait être posée exclusivement au travers de la question de l'exercice du pouvoir, du statut et de la fonction du gouvernant. Elle peut aussi être envisagée au travers de l'homme, du citoyen. Ce renversement est normalement celui de la modernité quand, à partir des Révolutions de la fin du XVIII^{ème} siècle, la légitimité politique cesse de provenir du ciel pour émaner du peuple.

291

Avec les Lumières, la philosophie cherche à cerner ce peuple, à lui donner une capacité d'expression et de représentation. Les différentes approches quant à la capacité des gouvernés à définir leurs gouvernants structurent les différents champs de la pensée politique depuis lors, notamment autour de la notion de contrat social et des différents sens que l'on peut lui donner.

Mais le surgissement du peuple en politique recèle un nouveau paradoxe qui touche encore la question de la dé-

personnalisation. Le suffrage universel ne noie-t-il pas l'individu dans une masse informe dont il n'est qu'une pièce insignifiante? Dans une société parfaitement égalitaire, sans hiérarchie, sans intermédiaire, quelle place reste-t-il pour la différenciation, pour l'affirmation de sa personnalité?

292 Cette interrogation mène à une réflexion sur les effets de miroir existant entre une définition de l'homme et une définition du politique: si l'homme est une simple individualité monolithique, son choix politique est lui-même univoque et se reflète dans le pouvoir politique selon des procédures bien établies. Si l'homme est défini par de multiples dimensions, psychologiques, culturelles, économiques, sociales, alors son "reflet" politique aura lui-même de multiples dimensions. L'homme, défini comme animal politique par Aristote, produit du politique et se trouve produit par le politique.

Une conception de l'homme est donc nécessairement le socle du politique, d'où l'importance de la Déclaration des Droits de l'homme, en tête de la plupart des Constitutions modernes, qui reviennent en fait à une définition juridico-anthropologique de l'être humain en société au travers de ses droits.

L'individu se posant seul face à la tyrannie est la première figure d'émergence de l'homme face au Léviathan. Le cas de Mohamed Bouazizi s'immolant par le feu le 17 décembre 2010 à Sidi Bouzid est l'illustration exceptionnelle d'un archétype qui habite la pensée politique depuis Antigone. Le sacrifice d'un homme modeste déclenchant une révolution et même une vague de révolutions traduit

la permanence du facteur humain et ce faisant ce que l'on pourrait appeler, au risque de l'oxymore, la permanence de l'inattendu.

L'effet de miroir entre le gouverné et le gouvernant fait que la nature du déclenchement révolutionnaire nous instruit sur la nature du régime. Un tel acte aurait-il eu le même effet sur des tyrannies contemporaines non étatiques, plus diffuses, économiques et culturelles? La possibilité de la révolution a tenu peut-être au caractère hybride des régimes concernés, relevant à la fois de la tyrannie des anciens et de la tyrannie des modernes.

De même, la fin du tyran nous interpelle sur ce qui s'éteint et sur ce qui émerge. La mort de Kadhafi, tel un Richard III poursuivi par ses spectres, clôt un temps de tyrannie classique mais ouvre un temps où le droit est encore mal assuré.

293

La personne et la Constitution: au-delà de l'homme procédural

Comment la personne peut-elle exister constitutionnellement?

Le processus constituant est normalement la première garantie de la présence de l'individu dans le système de décision qui va conduire à définir les règles suprêmes de la vie en commun. Le paradigme démocratique pose le peuple en pouvoir constituant, puisqu'il est, come l'affirme la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, "la source de toute souveraineté".

La théorie constitutionnelle a cependant débouché sur différentes approches de l'exercice de ce pouvoir constituant. Mais la figure démocratique moderne admise, comme on le voit dans le processus tunisien ainsi que dans les différents processus de transition à l'œuvre⁴ depuis trente ans, est celle de l'élection d'une assemblée constituante puis d'une approbation par référendum du texte élaboré par cette assemblée.

Mais d'autres facteurs interviennent dans le processus de définition d'une constitution, qu'il s'agisse du juge-interprète dans les phases ultérieures d'adaptation permanente du texte, du politique-réformateur dans les phases ultérieures de révision.

294

La procédure constituante se légitime par sa capacité à dégager la photographie d'une société (d'où l'importance accordée généralement à la représentation proportionnelle). N'est-elle pas aussi, selon une approche fractale, la photographie des contradictions qui traversent chaque individu de cette société?

Le processus constituant interroge donc sur une représentation dans l'espace (qui représente-t-on? comment?) mais il pose aussi une problématique spécifique dans le temps.

4 Le phénomène des "Printemps arabes" donnera lieu certainement à de nouvelles réflexions au titre de la "transitologie" qui naquit au début des années 90 pour tenter de donner un cadre théorique aux nouvelles transitions démocratiques, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine.

La Constitution a en effet vocation à régir la vie collective dans la durée. C'est même l'élément fondamental de sa légitimation: assurer à la communauté politique le sens de la durée. Ce point est capital puisqu'il y a au fondement de la communauté politique l'idée d'assurer la permanence des institutions face à l'impermanence des hommes.

Mais en quoi les acteurs du processus constituant des Etats-Unis en 1787 étaient-ils légitimes à rédiger un texte valant *ad vitam aeternam* pour les générations suivantes?⁵ Comment une génération peut-elle instituer pour autrui? N'y a-t-il pas là une négation du principe démocratique? Chaque pays répond différemment à ces questions mais les problèmes qu'elle pose nous montrent bien que la Constitution ne se nourrit pas seulement d'un processus électoral mais bien d'une relation à l'Histoire qui suppose une réflexion sur le temps constitutionnel mais aussi sur le nécessaire consensus permanent et renouvelé autour du texte fondateur.

295

Comme on le voit, la notion de Constitution ne peut reposer sur la seule définition procédurale du citoyen. Elle suppose aussi une approche de la relation de la Nation à son histoire, en traduisant constitutionnellement le moment fondateur (la Révolution) mais aussi les étapes qui le précèdent et le suivent. Histoire et droit interagissent pour donner sens à la relation entre l'homme et le politique.

5 Cf Bruce Ackerman, *We the People*, Belknap Press, 1991.

C'est un véritable dialogue entre le citoyen et le texte qui s'instaure alors et qui donne ainsi vitalité aux deux. L'entrée dans la vie démocratique est l'entrée dans une conversation constitutionnelle.

La personne et l'Etat de droit: les risques de la Société de droits

La personne n'était pas au centre de la notion initiale d'Etat de droit telle que façonnée en Allemagne à la fin du XIX^{ème} siècle pour asseoir la puissance de l'Etat. Mais son évolution, au travers des théoriciens français en particulier, a fini par apparenter la notion à l'idée d'une soumission de l'Etat au droit afin de mieux garantir les Droits de l'homme et du citoyen.

296

Le triomphe de cette approche après la Seconde Guerre mondiale a fait qu'on la retrouve consacrée dans une bonne partie des constitutions modernes. Ceci s'est traduit par une multiplication des droits consacrés par les constitutions, mais aussi des procédures et des instances permettant de les faire respecter.

Ce phénomène a conduit à une forme de subversion de l'Etat de droit mettant les acteurs sociaux en situation de "jouer" avec cette diversité juridique en fonction de leurs intérêts et de leurs stratégies; Cela peut conduire à des contradictions avec la définition même de l'Etat de droit qui suppose une hiérarchie des normes ordonnée et claire correspondant à une hiérarchie des institutions judiciaires et à une clarté des procédures.

La complexification du droit qui en résulte conduit à une forme de société de droits qui fonctionne à partir de l'invocation de l'Etat de droit mais qui débouche en réalité sur un pluralisme juridique aux conséquences diverses. C'est le risque nécessaire de la postmodernité démocratique.

La tyrannie des postmodernes

Le moment machiavélien a permis à la pensée occidentale de franchir un pas dans la sécularisation de la pensée politique. L'Occident a ainsi passé un cap irréversible lui permettant de disjoindre les valeurs morales des valeurs politiques. C'est ce qui a permis à la politique d'être non seulement un art, mais aussi une science et une technologie. C'est ce qui a permis de dresser un rempart entre la sphère privée et la sphère publique. De ce point de vue, Constant peut être envisagé comme un héritier de Machiavel.

297

Mais, ce faisant, tandis que naissait un rempart contre l'autoritarisme ancien, la même source a forgé les armes d'un totalitarisme nouveau où l'oubli de l'homme se conjugue avec l'émergence de nouveaux pouvoirs. A l'oubli de l'être en métaphysique répond l'oubli du citoyen en politique.

La tyrannie moderne correspond à l'émergence de l'Etat-nation tandis que la tyrannie classique revêtait le masque plus bonhomme du pouvoir personnel. Mais l'une et l'autre se trouvent dépassées par des pouvoirs d'une autre nature. Hors du champ politique s'affirment des pou-

voirs qui influencent décisivement le politique, notamment les pouvoirs économiques et religieux qui, par définition, n'ont pas vécu le moment machiavélien.

L'enjeu démocratique est intimement lié aux vicissitudes de la condition humaine. Il en épouse la dimension d'incertitude consubstantielle à la liberté. L'évolution de nos approches anthropologiques, de nos définitions de l'homme crée une tension entre les invariants de l'idéal démocratique et les innovations de notre temps. Le kaléidoscope humain renvoie au kaléidoscope politique. A l'homme multi-dimensionnel répond nécessairement la politique multi-dimensionnelle, non pour absorber l'homme mais pour le respecter.

298 Alors, Ulysse peut échapper à Polyphème en s'affirmant comme personne.